

DOSSIER DE SELECTION A L'ENTREE EN FORMATION INFIRMIERE

CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

RENTREE DU 2 SEPTEMBRE 2019

Pour être admis à effectuer les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre 2019, l'année des épreuves de sélection.

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue doivent justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Le quota pour la formation infirmière est de **90 étudiants** pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Saint Vincent. Le nombre de places ouvert par l'établissement aux candidats relevant de la formation professionnelle continue est fixé à un minimum de 33% du nombre total d'étudiants à admettre en première année d'études.

1. Le calendrier

- ❑ Période d'inscription : Les dossiers d'inscription sont à retirer entre le **lundi 7 janvier 2019**, date d'ouverture des inscriptions, et le **vendredi 1^{er} Mars 2019**, date de clôture des inscriptions.
- ❑ Les épreuves de sélection : Elles se dérouleront le **mardi 02 avril 2019**
 - Pour les candidats disposant d'un diplôme d'Etat d'aide-soignant ou d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.
L'épreuve écrite de sélection aura lieu le **Mardi 02 Avril 2019** matin et consiste en une analyse écrite de trois situations professionnelles.
 - Pour les candidats bacheliers ou non bacheliers relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
L'épreuve de sélection aura lieu le **2 Avril 2019** (journée complète).
Elle consiste en :
 - Un entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat
 - Une épreuve écrite d'1h constituée de 2 épreuves de 30 minutes chacune :
 - Une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions portant sur un thème dans le domaine sanitaire et social.
 - Une sous épreuve de calculs simples.

Les résultats des épreuves de sélection seront transmis aux candidats (affichés à l'IFSI et visibles sur le site de l'IFSI) le **vendredi 12 avril 2019 à 16h00*** et envoyés, par voie postale, le même jour à chaque candidat. (* date soumise à modification).



*Devant une inflation de candidats de différents départements et territoires d'outre-mer, nous ne sommes plus en mesure de garantir une application sécurisée des procédures relatives au concours.
De ce fait, l'IFSI Saint Vincent n'organise plus les épreuves d'admissibilité à distance.*

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

2. L'inscription

La fiche d'inscription s'adresse uniquement aux candidats bacheliers ou non bacheliers relevant de la formation professionnelle continue et disposant d'une expérience professionnelle de 3 ans et plus. Elle est à retirer au secrétariat ou à télécharger sur notre site Internet ifsi.ghsv.org.

Le dossier **complet** devra être déposé ou envoyé par la poste à l'adresse suivante au plus tard le vendredi 1^{er} mars 2019 (cachet de la poste faisant foi) :

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
SAINT VINCENT
20a, Rue Sainte Marguerite – 67000 STRASBOURG**

Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 8h à 12h15 et de 13h15 à 16h00

Fermeture les vendredis

Tout dossier incomplet sera refusé.

Un courrier de confirmation d'enregistrement du dossier et de convocation aux épreuves de sélection vous sera adressé.

Aménagement des épreuves pour les personnes présentant un handicap :

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent les instituts de formation. (Article 23 de l'arrêté du 31/07/2009).

Les candidats qui souhaitent faire valoir un aménagement des épreuves doivent joindre à la fiche d'inscription au concours leur **demande d'aménagement accompagnée d'un justificatif de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.**

3. Le coût de la formation et les frais à prévoir

Le coût de la formation s'élève à 6 370 € pour la rentrée 2019.

Le financement de cette formation peut être pris en charge par la Région Grand-Est pour les personnes demandeurs d'emploi non démissionnaires entre la date de clôture des inscriptions au concours et la date d'entrée en formation : voir conditions sur le site : <https://www.grandest.fr/formations-sanitaires-sociales>

Les frais de scolarité sont les suivants :

- Participation aux frais de gestion : **150 €**
- Droits annuels de scolarité : **170 €**
- Frais divers : **150 €** pour l'achat de 2 ouvrages + 5 tenues de stage (tarif indicatif de 2018/2019)
- CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) : **90€** sous conditions (prises en charge employeurs = exonérées).

4. Candidats titulaires d'un Diplôme d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture

5.1.1 Exigence de diplôme et prérequis - article 24 de l'arrêté du 31/07/2009 :

« Les titulaires du **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant** et du **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture** justifiant de **trois ans d'exercice en équivalent temps plein** bénéficient d'une dispense de scolarité, sous réserve d'avoir réussi une épreuve de sélection dans les conditions prévues à l'article 25... ».

5.1.2 L'épreuve de sélection - article 25 de l'arrêté du 31/07/2009 :

« **L'épreuve de sélection, d'une durée de deux heures**, est organisée par le Directeur de l'Institut et soumis au même jury de sélection que celui visé à l'article 13.

Elle consiste en une **analyse écrite de trois situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.**

Cette épreuve permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

Les candidats doivent obtenir une **note au moins égale à 15 sur 30 à cette épreuve.**

Le nombre total d'Aides-Soignants ou d'Auxiliaires de Puériculture admis par cette voie est inclus dans le nombre de places ouvert par l'établissement aux candidats relevant de la formation professionnelle continue est fixé à un minimum de 33% du nombre total d'étudiants à admettre en première année d'études.

5.1.3 Les résultats : Les résultats des épreuves de sélection seront transmis aux candidats (affichés à l'IFSI et visibles sur le site de l'IFSI) **le vendredi 12 avril 2019 à 16h00** et envoyés, par voie postale, le même jour à chaque candidat.

Les candidats s'ils sont admis devront **confirmer pour le 23 avril 2019 17h00**, cachet de la poste faisant foi leur inscription.

5.1.4 Les pièces à fournir par les candidats AS - AP :

- Fiche d'inscription **dûment renseignée, datée et signée.**
- Une **photocopie lisible recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité** : carte nationale d'identité, passeport, ou du titre de séjour certifié conforme par le candidat.
- Une **photocopie du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant** ou du **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture certifiée conforme.**
- **Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs** attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé en qualité d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture pour **une durée de trois ans en équivalent temps plein à la date du 1^{er} Mars 2019, ainsi qu'une attestation du nombre d'heures effectuées délivrée par chaque employeur.**
- **Fiche de vœux d'affectation complétée et signée.**
- Les droits d'inscription de **96 €** seront à régler par CB ou en espèces (merci de bien vouloir faire l'appoint). **Les chèques et mandats-cash ne sont pas acceptés.**

5. Candidats bacheliers ou non bacheliers, y compris les infirmiers étrangers hors U.E., en formation professionnelle continue autres que titulaires d'un Diplôme d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture.

5.2. Exigence de diplôme et prérequis - article 5 de l'Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant celui du 31/07/2009 :

- Copie d'une pièce d'identité
- Diplôme(s) détenu(s)
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formation(s) continue(s)
- C.V.
- Lettre de motivation

5.1.2 Les épreuves de sélection – article 6 de l'Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant celui du 31/07/2009 : sont au nombre de 2 :

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat
- Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et sous-épreuve de calculs simples.

5.1.3 Les résultats : Les résultats des épreuves de sélection seront transmis au candidats (affichés à l'IFSI et visibles sur le site de l'IFSI) **le vendredi 12 avril 2019** et envoyés, par voie postale, le même jour à chaque candidat.

Les candidats s'ils sont admis devront confirmer pour **le 23 avril 2019 17h00**, cachet de la poste faisant foi leur inscription.

5.1.4 Pièces à fournir par les candidats en 2 exemplaires :

- Fiche d'inscription **dûment renseignée, datée et signée.**
- Une **photocopie lisible recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité** : carte nationale d'identité, passeport, ou du titre de séjour certifié conforme par le candidat.
- Une **photocopie des diplômes obtenus certifiée conforme.**
- **Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé pour une durée de trois ans en équivalent temps plein à la date du 1^{er} Mars 2019.**
- **Les photocopies des attestations de formations.**
- **Un curriculum vitae.**
- **Une lettre de motivation.**
- **Fiche de vœux d'affectation complétée et signée.**
- Les droits d'inscription de **96 €** seront à régler par CB ou en espèces (merci de bien vouloir faire l'appoint). **Les chèques et mandats-cash ne sont pas acceptés.**



ATTESTATION DE DROIT A LA PARUTION SUR LE SITE INTERNET DE L'IFSI

Je soussigné(e) _____

inscrit(e) à la Formation en Soins Infirmiers 2019,

autorise

n'autorise pas

L'IFSI Saint Vincent à diffuser mon nom sur le site internet de l'Institut en cas de réussite au concours.

Fait à

Le / 2019

Signature



FICHE DE VŒUX

Je soussigné(e) _____

inscrit(e) à la sélection à l'entrée en Formation en Soins Infirmiers 2019, souhaite m'inscrire par ordre de préférence à :

Vœu 1 : IFSI de _____

Vœu 2 : IFSI de _____

Vœu 3 : IFSI de _____

Fait à

Le / 2019

Signature



FICHE D'INSCRIPTION

Epreuves de sélection Formation Infirmière

Candidats en formation professionnelle continue

RENTRÉE du lundi 2 septembre 2019

Merci de lire et de renseigner ce document **avec précision** - Complétez les rubriques ci-dessous en **lettres capitales**

Nom de naissance :		Date de naissance :	
Nom d'usage :		Lieu de naissance :	
Prénom :		Nationalité :	Sexe (F ou M) :
Adresse :			
Code postal :	Ville :	Code INE :	
N° de téléphone portable :		N° de téléphone fixe :	
Situation familiale* :	Adresse email :		Nombre d'enfants :
Situation professionnelle** :			

* Célibataire – Marié – Pacs – Concubinage – Divorcé – Séparé

** CDI-CDD-Intérim-Demandeur d'emploi

Titre d'inscription aux épreuves – Cochez la case correspondant à votre situation et joindre la copie du titre d'inscription aux épreuves : Certificat de scolarité, Diplôme, attestations d'employeur(s), ...

	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
	Autorisation – Jury régional de présélection
	Autres diplômes ***

*** Copie du titre ou diplôme étranger accompagné d'une attestation du C.I.E.P. stipulant que ce titre ou diplôme permet à son titulaire d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

Vos expériences professionnelles : (à remplir obligatoirement en détail et joindre les justificatifs)

<u>Nom et adresse de l'employeur</u>	<u>Date de début de contrat</u>	<u>Date de fin de contrat</u>	<u>Nombre d'heures travaillées</u>

Aménagement des épreuves pour les personnes présentant un handicap (cf page 2 du dossier d'inscription)

Je dépose une demande d'aménagement des épreuves : je joins à la présente fiche ma demande et le justificatif de la Commission

Merci de joindre à la présente fiche :

- Une **photocopie lisible recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité.**
- Les droits d'inscription : **96 €** par CB ou en espèces (merci de faire l'appoint). **Les chèques et mandats-cash ne sont pas acceptés.**

***Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas enregistré.
En cas de désistement, les droits d'inscription restent acquis à l'Institut.***

A le Signature du candidat